

MINISTERE DE LA JUSTICE

SG/DIRSG/DI Toulouse



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Restructuration du service du parquet du tribunal d'Agen
47 000 Agen

**LOT 02 PLATRERIE – ISOLATION – PLAFONDS
– MENUISERIE INTERIEURE - AGENCEMENT
CCTP
Cahier des Clauses Techniques Particulières**

Architectes

Atelier M architecture

Mandataire



Bureaux d'étude

47 WORKS INGENIERIE
AXE PLAN

BET THERMIQUE – FLUIDES – ÉLECTRICITÉ - SSI
BET STRUCTURE

Bureaux de contrôle

APAVE AGEN SUD EUROPE

CSPS

APAVE SUD-EUROPE

SOMMAIRE :

1. PRESENTATION DU PROJET	4
1.1. LE SITE DU TRIBUNAL D'AGEN	4
1.2. LE BATIMENT EXISTANT	4
2. ETENDUE DES TRAVAUX	4
2.1. CONNAISSANCE DES LIEUX	5
2.2. CONNAISSANCE DES TRAVAUX	5
2.3. DOCUMENTS DE REFERENCE	5
2.4. RECEPTION DES LIEUX	6
2.5. MATERIAUX EMPLOYES	6
2.6. RESERVATIONS	6
2.7. STOCKAGE SUR LE CHANTIER	6
2.8. PROTECTION DES OUVRAGES	6
2.9. MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	7
2.10. GRAVOIS - NETTOYAGE	7
2.11. DUREE DES TRAVAUX	7
2.12. LISTE DES PLANS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE	7
2.13. LISTE DES DOCUMENTS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	7
3. PLATRERIE – CLOISONS – PLAFONDS - ISOLATION	9
3.1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PLATRERIE	9
3.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE	9
3.1.2. DOCUMENTS TECHNIQUES DE BASE	10
3.1.3. PRODUITS CERTIFIES	10
3.1.4. CARACTERE OBLIGATOIRE DES ENTREPRISES	10
3.1.5. CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX ET DES PRIX	10
3.1.6. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX	11
4. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PLATRERIE	11
4.1. PROTECTION DEMOLITION LEGERE	11
4.2. ENDUIT ET REPRISE DE PLATRERIE	12
4.3. PLATRERIE – CLOISONS	13
4.3.1. Cloisons séparatives et de distribution de grande hauteur de 98 mm avec isolant	13
4.3.2. CLOISONS SEPARATIVES ET DE DISTRIBUTION en 98	14
4.3.3. Gaines techniques CF 1 ou 2h	15
4.4. PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRE ISOLEES ISOLANT 200 MM	16
4.4.1. Plafonds en plaques de plâtre sur existants ou sur neuf isolés	16
4.4.2. Plafonds en dalles minérales acoustiques	17
4.5. OUVRAGES DIVERS	18
4.5.1. Trappes de visites de coffres techniques	18
4.5.2. Trappes de visites isolées	19
4.5.3. Protection d'angle pour les parois verticales	19
4.5.4. Coffres et soffites isolés pour canalisations diverses	19
4.5.5. Porte manteaux	20
5. MENUISERIES INTERIEURES -AGENCEMENT	20
5.1. DOCUMENTS DE REFERENCE	20
5.2. CARACTERE DES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES	20
5.3. CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX ET DES PRIX	20
6. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES	21
6.1. CLOISON ACCORDEON	21
6.2. PORTES INTERIEURES	21

6.2.1.	<i>Bloc porte intérieure bois stratifiée 1 ventail acoustique.....</i>	<i>21</i>
6.3.	PLINTHES BOIS.....	22
6.4.	FINITIONS DIVERSES.....	23
6.4.1.	<i>Butoirs de porte en caoutchouc.....</i>	<i>23</i>
6.4.2.	<i>Champs plats d'habillage de porte.....</i>	<i>23</i>
6.5.	AGENCEMENT.....	23
6.5.1.	<i>Étagères et placards.....</i>	<i>23</i>
6.5.2.	<i>Modification de placard existant en boîte aux lettres.....</i>	<i>23</i>
6.5.3.	<i>Modification de plan de travail.....</i>	<i>23</i>
6.5.4.	<i>Rideaux occultants.....</i>	<i>24</i>
6.5.5.	<i>Panneaux isophoniques.....</i>	<i>24</i>
6.6.	CORNICHE BOIS.....	24

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1. LE SITE DU TRIBUNAL D'AGEN

La parcelle du Tribunal Judiciaire d'Agen est cadastrée 000 BC 86, d'une surface de 5 316,00 m².

L'édifice a été classé, dans sa totalité, au titre des Monuments Historiques par arrêté du préfet de région le 14/08/2024.

L'entrée principale, avenue de Lattre de Tassigny, au Nord, fait face à la place Armand Fallières, la façade Est qui fait face à la maison d'arrêt d'Agen est bordée par la rue Montaigne.

La façade Ouest qui fait face à la Préfecture de Lot-et-Garonne donne sur un chemin d'accès qui relie l'avenue de Lattre de Tassigny à la rue Montaigne en passant par la façade Nord qui donne sur une partie des jardins de la Préfecture. L'ensemble du site étant situé au Sud du centre historique de la ville d'Agen.

Historique : (extrait du site Monumentum) :

Décidée en 1853 par le conseil général, la construction du palais de justice commença en 1862. Les travaux furent confiés à l'architecte Lisch. Sur la façade, un portique central corinthien est précédé d'un escalier coupé d'un palier, et flanqué de deux grandes statues représentant le Droit et la Loi (mises en place sous la troisième république). La cour d'honneur est fermée par deux ailes en retour d'équerre et une grille. Le bâtiment est aéré par deux cours intérieures autour desquelles sont répartis les différents services. Au centre se trouve la salle des pas perdus qui dessert quatre chambres d'audience. Des pilastres encadrent des lampadaires à colonnes et des cariatides supportant un plafond à caissons. La cour d'assises a conservé son décor peint d'étoiles, spirales, grecques... et se termine en abside. La prison a été prévue à proximité, et la construction d'une passerelle reliant les deux bâtiments avait été envisagée.

A noter qu'une partie du mobilier du T.G.I. est classé tel que les boiseries de séparation de la salle d'audience, bureau en hémicycle, pupitre des avocats, corniche bois en plafond, etc... suivant la base Mérimée du ministère de la Culture.

1.2. LE BATIMENT EXISTANT

L'édifice est à rez-de-chaussée avec un étage sous combles. C'est une construction du XIX^e siècle de style classique et de type institutionnel.

L'ensemble du tribunal est partagé en deux parties l'une à l'Est, en Tribunal de Grande Instance, en partie objet de l'étude, et l'autre, à l'Ouest, en Cour d'appel. Les différents services s'agencent sur 2 niveaux et les deux entités étant séparées par la salle des pas perdus qui se trouve au premier étage et dont l'accès se fait par un escalier monumental depuis la cour accessible depuis l'avenue de Lattre de Tassigny.

Un sous-sol partiel existe et concerne une emprise sous la Cour d'Appel à l'Ouest et une petite partie de l'aile en retour au Nord-Est.

2. ETENDUE DES TRAVAUX

Le C.C.T.P. du présent lot ne peut être dissocié de celui des différents lots qui contribuent à la réalisation de l'ensemble du projet. L'entrepreneur se reportera donc à ces autres C.C.T.P. ainsi qu'à l'ensemble des documents qui définissent les prestations de chacun.

S'il le juge utile, l'entrepreneur demandera au Maître d'œuvre les documents et renseignements complémentaires qui lui paraissent indispensables à l'établissement de son offre.

Dans le cas où l'entreprise du présent lot redistribuerait, à son initiative, la prestation entre plusieurs intervenants, elle assurera la responsabilité de l'organisation logique des interventions et du parfait achèvement de la totalité des ouvrages.

Le projet de restructuration se décline ainsi :

A l'intérieur du rez-de-chaussée :

- Bureau d'ordre pénal 011 : renfort d'une poutre maitresse et création d'un plafond acoustique,
- Bureau et secrétariat du Procureur 009 : travaux mineurs, redistribution du bureau et de la table de réunion,
- Bureau 013 : Suppression du vestibule et agrandissement de la salle des Magistrats,
- Bureaux 016 et 017 : déplacement du courrier vers le service civil, agrandissement des 2 bureaux,

- Bureaux 022 à 033 A & B : redistribution, création d'un vrai dégagement pour la Permanence du Parquet, création espace courrier fonctionnel,
- Isolation acoustique du local ventilation accessible depuis le bureau 032 Juge des Libertés et de la Détention,

A l'intérieur à l'étage :

- Bureaux 215 A & B regroupement du Greffe et de son secrétariat en accès direct,
- Création de la salle des Délibérés et mise en fonctionnement de l'accès direct existant à la salle d'Audience du T.G.I. ; les portes molletonnées ont été conservées et seront reposées et nettoyées.
- Bureaux 221 à 224 : redistribution, agrandissement du BEX et création d'une Salle d'Audience de Cabinet avec déplacement de la porte sous contrôle d'accès.
- Travaux en option 01 Salle d'Audience TGI : rafraichissement général, remplacement de l'éclairage électrique, création d'une sous corniche en bois faisant office de chemin de câble pour les visio et autres demandes de connexion informatique.
- Travaux en option 02 réfection du sanitaire en face du sas de la Salle d'Audience dans le Dégagement 5 du T.G.I.

2.1. Connaissance des lieux

Le fait d'avoir soumissionné suppose que l'entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation de ses travaux, qu'il a visité les lieux, et qu'il s'engage à exécuter ces ouvrages dans les règles de l'Art, et ce, sans jamais pouvoir prétendre à aucun supplément sur les prix convenus, qui ne seraient et ne pourraient d'ailleurs être financés. Il ne saurait se prévaloir ultérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante des sites, lieux et terrains d'implantation, nature du sol, moyens d'accès, conditions climatiques en relation avec l'exécution de ses travaux.

La visite des lieux est obligatoire.

2.2. Connaissance des travaux

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet, la description des travaux et des particularités de l'opération.

L'entrepreneur est tenu d'en prendre connaissance dans sa totalité et ne pourra se prévaloir d'une non-connaissance des travaux confiés à son corps d'état.

De même, l'entrepreneur est tenu de consulter les plans et les détails, fournis à l'appui du présent CCTP, il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés.

Il est tenu de procéder à une vérification approfondie des documents qui lui seront remis en vue de l'établissement de ses prix forfaitaires et de signaler le cas échéant, au maître de l'ouvrage, les erreurs, contradictions ou omissions qu'il pourrait constater et ceci pendant la période d'étude de sa proposition ; en tout état de cause, jamais après la remise de celle-ci.

2.3. Documents de référence

Les entreprises doivent prendre connaissance des textes et documents cités en référence, qui font partie intégrante du présent CCTP, lequel n'est pas limitatif et comprend implicitement l'ensemble des travaux décrits ou non, nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels qu'ils sont définis et conçus, suivant les plans et façades, coupes et détails.

Ils s'entendent pour une exécution conforme aux règles de l'art, avec l'emploi de matériaux et de matériel neufs de première qualité.

Dans le cas où les ouvrages décrits dans le descriptif ne figureraient pas dans les documents de référence, ou en différeraient par leur conception, l'entrepreneur devra toujours se conformer à l'esprit de ces documents quant à la quantité et la mise en œuvre des matériaux.

En cas de non-observation de cette règle, la mise en conformité avec les normes en vigueur à la date de passation du marché sera exécutée sans supplément de prix.

2.4. Réception des lieux

Le fait de commencer les travaux, suppose que l'entrepreneur accepte les lieux tels qu'ils sont. Il devra, pour éviter tout conflit, réceptionner les ouvrages sur lesquels il aura à travailler. S'il avait des réserves à formuler, il devrait demander l'inscription en P.V à l'Architecte ou au coordinateur de travaux, avant tout commencement d'exécution de sa part. Passé ce délai, sa réclamation serait jugée irrecevable. Pour la protection des ouvrages des tiers, l'entreprise devra réaliser à sa charge un constat par voie d'huissier afin de faire constat de l'état avant travaux. (Voirie, bâtisse adjacente, etc ...)

2.5. Matériaux employés

L'entrepreneur titulaire du présent lot restera entièrement responsable de la qualité et de la tenue dans le temps des matériaux mis en œuvre. L'architecte restera seul juge d'accepter ou de refuser les équivalences de marques ou de matériaux que pourrait proposer l'entrepreneur, sans incidence sur les prix de la proposition de l'entrepreneur.

2.6. Réservations

L'entrepreneur du présent lot a la charge de tous les trous, réservations, percements, prises et scellements et tous garnissages nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

Il devra la fourniture de tous les éléments de fixation qui seraient à incorporer à la structure.

2.7. Stockage sur le chantier

Les ouvrages et matériaux livrés sur chantier en attente de pose devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs. Les conditions de stockage devront être telles qu'ils ne subissent aucune détérioration ou déformation.

En cas de manutention séparée des dormants et des ouvrants, ces derniers devront être repérés afin d'éviter les inversions au moment de leur pose.

Les conditions de stockage doivent permettre :

- la ventilation des menuiseries et autres matériaux et matériels ; l'utilisation d'une bâche de protection nécessite le maintien d'une circulation d'air en pied.
- la protection vis à vis des intempéries.
- la protection vis à vis des aléas du chantier (projection de ciment, plâtre, peinture, objets).

2.8. Protection des ouvrages

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Dégâts qui pourraient survenir soit de son fait, soit de celui de son personnel.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles pour protéger les ouvrages existants pendant toute la durée des travaux.

Il devra réparer ou faire réparer, immédiatement et à ses frais, les dégâts qu'il aura pu occasionner, sans que sa responsabilité se trouve dégagée du fait d'erreurs ou d'omissions dans les indications qui lui auront été données sur les emplacements ou nature des ouvrages existants ou à exécuter.

2.9. Moyens à mettre en œuvre

L'entrepreneur prévoira forfaitairement dans son prix tous les moyens nécessaires à une bonne exécution de ses travaux. Il aura, entre autres, la charge des échafaudages, moyen de levage, protection des ouvriers travaillant sur le chantier, conformément aux mesures décrites dans le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

2.10. Gravois - nettoyage

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot seront évacués dans un centre de tri agréé par le titulaire du présent lot.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages existants.

2.11. Durée des travaux

Pendant la période de préparation, chaque Entreprise devra établir un planning détaillé, avec l'ensemble de ses délais de fabrication, d'approvisionnement et de pose, en fonction du planning TCE établi par le Maître d'œuvre, fixant le délai global de chaque phase dans les 15 jours calendaires suivant l'ordre de service numéro 1 engageant les travaux.

La durée du chantier est de 10,5 mois, période de préparation 4 semaines, durée de réalisation des travaux : 11,5 mois maximum. Un calendrier de travaux est fourni à la présente consultation. Les travaux se feront sur en site partiellement occupé, la zone travaux sera librement accessible à tous les corps d'état concernés.

Les travaux se dérouleront en site partiellement occupé et sensible, les entreprises adjudicatrices devront prendre toutes les dispositions nécessaires, en terme d'organisation interne et de gestion de leurs personnels, afin qu'il n'y ai pas d'interruption de chantier pendant les périodes de congés scolaires (hiver comme été) sous peine de fortes pénalités.

2.12. Liste des plans de la maîtrise d'œuvre

Plans architectes :

- DCE Plans 00 à 16 : plans existants et projet, globaux et détaillés,

Plans bureau d'études :

Plans électricité - SSI : 47 Works Ingénierie

- DCE - PLAN 47 Works Ingénierie - 815_10_25_47_DCE_PLAN_EL01
- DCE - PLAN 47 Works Ingénierie - 815_10_25_47_DCE_PLAN_EL02

Plans CVC: 47 Works Ingénierie

- DCE - PLAN 47 Works Ingénierie - 815_10_25_47_DCE_PLANS_CVPBS-01_RDC
- DCE - PLAN 47 Works Ingénierie - 815_10_25_47_DCE_PLANS_CVPBS-02_R+1

Plans gros-œuvre : Axe Plan

- AGEN - Tribunal - DCE - GO 01 démolitions RDC Implantations
- AGEN - Tribunal - DCE - GO 02 démolitions R+1 Implantations,
- AGEN - Tribunal - DCE - GO 01 RDC Renfort structure

- Calendrier prévisionnel de déroulement des travaux.
- DCE Plans 17 à 21 : Plans de phasage de chantier,

2.13. Liste des documents de la maîtrise d'ouvrage

- Plan de repérage des matériaux contenant de l'amiante avant travaux, rapport n° 26-04269 #A1 du 05/05/2026, réalisé par AGENDA Diagnostics – 67 rue Pierre Buffin – 47 200 MARMANDE – 05 53 20 70 70

- Rapport de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant réalisation de travaux, rapport n° 26-04269 #P1 du 24/04/2026, réalisé par AGENDA Diagnostics – 67 rue Pierre Buffin – 47 200 MARMANDE – 05 53 20 70 70
- Rapport de reconnaissance de structure n° 2604 SDBTP 011 du 23/06/2026, réalisé par SOCOTEC Immobilier Durable, 4, Impasse du Bois de la Grange – 33 610 CANEJAN – 05 56 87 09 64
- Plan Général de Coordination, APAVE Agen.
- Rapport Initial de Contrôle Technique, APAVE Agen.

3. PLATRERIE – CLOISONS – PLAFONDS - ISOLATION

L'entrepreneur du présent lot est prié de prendre connaissance des généralités communes à tous les corps d'état figurant en tête du présent devis descriptif.

3.1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PLATRERIE

L'évacuation des déchets et gravats produits sur le chantier devra être IMPERATIVEMENT gérée suivant les indications portées dans les prescriptions générales.

3.1.1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au lot n° 02 **PLATRERIE – ISOLATION – PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT** et de permettre à l'entreprise consultée d'établir sa proposition, sans restriction ni réserve. cf. CCAP

- D.T.U. 20.11 parois et murs de façade en maçonnerie
 - D.T.U. 23.41 ouvrages en plaques de plâtre cartonnées,
 - DTU 25.1 : Travaux d'enduits intérieurs en plâtre ;
 - DTU 25.221 : Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre ;
 - DTU 25.222 : Plafonds fixés - Plaques de plâtre à enduire ;
 - DTU 25.231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite ;
 - DTU 25.232 : Plafonds suspendus - Plaques de plâtre à enduire ;
 - DTU 25.31 : Ouvrages verticaux en plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre ;
 - DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement de plâtre ;
 - DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs. Plaques de parement en plâtre-isolant ;
 - DTU 25.51 : Plafonds en staff.
 - D.T.U. 31.1 : charpente bois,
 - D.T.U. 59.1 : travaux de peinture,
 - D.T.U. 60.1 : plomberie,
 - D.T.U. 70.1 : installations électriques,
 - D.T.U. 70.2 : installations électriques ;
- Règles TH K 77, TH B 82, règles de calcul thermique,

En complément pour les éléments et ensembles nouveaux :

- avis techniques du CSTB acceptés par l'AFAC,
- cahiers des charges et règles techniques d'organismes professionnels compétents à caractère officiel,
- cahiers des charges du fabricant de matériaux nouveaux.

Normes NF

- NF B 12-300 - B 12-301 et P 12-302 ;

Normes NF P 72-302 : plaques de parement plâtre à faces cartonnées

Normes NF P 72-302 : éléments de plâtre-complexes et sandwichs d'isolation thermique intérieure plaque de parement plâtre-isolant (polystyrène expansé)

- NF A 91-102 - A 91-121 et A 91-131.

Ainsi que toutes les normes françaises énumérées aux annexes " Textes normatifs " de certains DTU cités ci-avant, ou dans les CCS des DTU.

Guide du CSTB

Guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie : Fascicules 1624, 2118, 2469 et erratum novembre 1992.

Au sujet des DTU / CCTG et normes, le cas échéant visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU / CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux "Clauses communes".

3.1.2. DOCUMENTS TECHNIQUES DE BASE

La qualité des matériaux, la provenance, le contrôle de ceux-ci, ainsi que leur mise en œuvre devront répondre à la réglementation en vigueur au moment de la remise des prix, ainsi qu'aux prescriptions des documents techniques et plus particulièrement aux DTU 20-24-25 modifiés, aux prescriptions techniques de mise en œuvre édités par les fabricants et fournisseurs dont les produits auront été acceptés par le maître d'ouvrage.

3.1.3. PRODUITS CERTIFIES

Pour tous les matériaux et fournitures ayant fait l'objet d'une certification, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et fournitures titulaires de cette certification. Ces matériaux et fournitures certifiés 1993 sont les suivants concernant le présent lot :

- plaques de parement en plâtre : n 01.47 ;
- produit de traitement de joints entre plaques de parement en plâtre : n 09.30 ;
- complexes et sandwichs de doublage isolant : n 09.20 ;
- mortiers adhésifs de pose de complexes plaques de plâtre isolant : n 09.31.

3.1.4. CARACTERE OBLIGATOIRE DES ENTREPRISES

Il est spécifié que les dispositions des descriptions des ouvrages n'ont pas un caractère limitatif. L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Par les ouvrages de sa compétence, il faut également comprendre les ouvrages qui sont nécessaires à l'insertion des autres corps d'états et à la parfaite finition de ses propres ouvrages, que l'entrepreneur reconnaît avoir prévu sans omission ni réserve dans son prix global forfaitaire.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit, dans l'une des pièces énumérées au marché, pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve. L'entrepreneur devra signaler toute erreur ou anomalie avant la remise de son offre. En particulier, il devra contrôler pour acceptation les quantités (données à titre indicatif dans le cadre quantitatif) en vue d'une proposition globale et forfaitaire conforme aux documents de référence : plans, spécifications et descriptions, et tous documents réglementaires assimilés.

3.1.5. CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX ET DES PRIX

Les travaux du présent lot comprendront au minimum pour l'ensemble des ouvrages prévus aux documents constituant le marché :

- fourniture, transport, main d'œuvre, location d'engins, taxes, frais annexes et toutes les sujétions nécessaires pour un parfait et complet achèvement des ouvrages
 - fourniture et prestation annexe ou complémentaire indispensable pour une exécution conforme au document de référence,
- Les frais et prestations énumérés ci-dessous :
- montage des matériaux,
 - échafaudages (avec droit d'accès sans frais pour les autres entrepreneurs) engins et appareils nécessaires à l'exécution des travaux,

- présentation au maître d'œuvre des notices techniques, présentation des matériaux, d'éléments ou d'appareils identiques ou d'échantillons représentatifs,
- frais de brevets, de marques ou modèles déposés,
- frais de contrôles et d'essais,
- dispositifs de sécurité.

3.1.6. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX

Tous les matériaux utilisés sur chantier seront neufs et de première qualité sauf dérogation express prévue au marché. Tous les échantillons des matériaux devront être soumis à l'approbation du maître d'œuvre avant le début des travaux.

Les caractéristiques et qualités requises dans les spécifications et descriptions sont impératives. Les références de matériaux proposés par l'entreprise devront les remplacer sans aucune plus-value.

Les emballages d'origine ou marque permettant d'identifier leur choix, qualité, type, fabricant ou fournisseur, seront conservés sur le chantier, afin de pouvoir s'assurer de leur conformité avec les indications du marché, toute modification involontaire pouvant être considérée comme fraude ou tentative de fraude.

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PLATRIERIE

4.1. PROTECTION DEMOLITION LEGERE

Dépose, démolition et protection des sols et huisseries dans tous les locaux concernés par les travaux, compris cheminements lors des évacuations de gravois et autres ouvrages.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel	
Bureau 215 A	
Bureau 215 B : Dépose/Démolition/Protection des sols et huisseries: dépose soignée de 2 portes d'accès à l'ancienne circulation TGI	
217 : Dépose/Démolition/Protection des sols et huisseries: Dépose soignée de la cloison séparative avec la Salle d'Audience du TGI, Dim: L 1,30 * Ht 2,65 m	
221/222 : Protection des sols et huisseries	
223 : démolition de cloison séparative, évacuation de la porte existante, Dim: L 5,20* ht 4,92 m	
224 : démolition de cloison séparative, évacuation de la porte existante, Dim : L 5,20* ht 4,92 m	
SAUJ/226/225/Dgt 03/Salle d'attente : Protection des sols et huisseries	
RDC: 033A : Protection des sols et huisseries: Dépose soignée de vitrage sur la circulation	
Cuisine/Bureau tampon (côté Cour d'Appel) : Ouverture de passage dans cloison de 100 mm pour création porte /Protection des sols et huisseries	

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée	
Bureau 011 : Protection des sols et huisseries: dépose cloison sur circulation et création d'un sas accès archives (L 1,35 * Ht 3,60 m),	
Bureau 016 : Dépose/Démolition de cloison/Protection des sols et huisseries	
Bureau 017 : Dépose/Démolition de cloison/Protection des sols et huisseries	

Bureau 025 : Dépose placard existant/Protection des sols et huisseries: dépose porte de placard et cloison du fond
Bureau 026 : Dépose/Démolition/Protection des sols et huisseries : dépose porte de placard et cloison du fond
Dégagement 01 : Protection des sols et huisseries

TRAVAUX EN PSE 1 : Salle d'Audience Correctionnelle à RDC
Salle d'audience TGI : Travaux en PSE : Protection des sols et huisseries

TRAVAUX EN PSE 2 : Réfection des sanitaires à R+1 Dégagement 05
Sanitaires Dégagement 05 : PSE 02 : Protection des sols et huisseries dans la circulation

4.2. ENDUIT ET REPRISE DE PLATRIERIE

Après démolition des cloisons existantes, mise en œuvre d'un enduit au plâtre THD sur murs existants conservés en brique et/ou pierre, compris reprises éventuelles en plafond plâtre.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Bureau 215 A: Reprise de plâtrerie: en plafond suite à la dépose du lustre
Bureau 215 B
221/222 : Reprise de plâtrerie: en plafond et en murs suite aux démolitions de cloison séparative
223: Reprise de plâtrerie: en plafond et en murs suite aux démolitions de cloison séparative
224 : : Reprise de plâtrerie: en plafond et en murs suite aux démolitions de cloison séparative
Cuisine/Bureau tampon (côté Cour d'Appel) : Reprise de plâtrerie: en plafond et en murs suite aux démolitions

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Bureau 011 : Reprise de plâtrerie: au droit des murs et cloisons pour l'impact des plafonds démolis: périmètre 32 ml
Bureau 013 : Reprise de plâtrerie sur murs latéraux suite à démolition de cloison, 2* 3,55 Ht
Bureau 016 : Reprise de plâtrerie sur murs latéraux suite à démolition de cloison, 2* 3,65 Ht
Bureau 017 : Reprise de plâtrerie sur murs latéraux suite à démolition de cloison, 2,80 * 3,55 Ht

TRAVAUX EN PSE 1 : Salle d'Audience Correctionnelle à RDC
Salle d'audience TGI : Reprise de plâtrerie en plafond : suite à dépose des anciens luminaires

4.3. PLATRIERIE – CLOISONS

4.3.1. Cloisons séparatives et de distribution de grande hauteur de 98 mm avec isolant

Cloisons séparatives de 98 mm d'épaisseur, constituées d'une ossature métallique en acier galvanisé (Fixation du rail au sol et plafond par pistoscellement, chevillage/collage, collage), les montants seront simples ou doublés dos à dos et implantés à 0,45 m d'entre axe (suivant les hauteurs maximales d'emploi prescrites par le fabricant),

Affaiblissement acoustique : $R_w + C$ de 45 dB

- Cloisons type D98/62, avec M62 accolée tous les 90 cm Plaques de plâtre BA 18S THD (plaques hydrofuges dans locaux humides), compris interposition de laine minérale de 60 mm d'ép.

Pour les locaux en contact avec des volumes non chauffés résistance thermique : R isolant ($m^2.K/W$) $\geq 2,5$

- Cloisons type placostil 98/48 Duo Tech. Plaques de plâtre multicouches BA 25 THD (plaques hydrofuges dans locaux humides), compris interposition de laine minérale de 100 mm d'épaisseur et pare-vapeur.

La prestation comprend :

- Étanchéité acoustique par l'interposition d'un ruban mousse à cellules fermées entre l'ossature basse et le sol.

- Réalisation d'un joint au mastic entre la dernière plaque de chaque parement et le sol (traitement acoustique).

- Traitement manuel ou mécanique des joints et angles (finition soignée) état de surface permettant l'application directe des peintures et/ou revêtements muraux, compris bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants.

- Plaques hydrofuges avec étanchéité en pied des locaux humides (compris faces extérieures des parties non-closes).

- Prévoir un renforcement de l'ossature pour portes pleines et châssis vitrés.

Renforts en bois pour le supportage des éléments sanitaires et autres éléments à faire préciser aux autres corps d'état impliqués.

- Les liaisons avec les éléments adjacents autre que plâtre seront réalisées en cueillie par bourrage de plâtre de colle, sur élément en plaque de plâtre par collage de bande de joint + enduit de lissage.

- Les limites d'emploi seront à respecter suivant les épaisseurs utilisées.

- Les hauteurs seront calculées depuis la sous face du plancher haut et descendre jusqu'aux sols bruts dans tous les cas.

- Ces cloisons auront un degré CF de 1H (fournir PV d'essai).

- La fourniture et la pose des renforts des lots techniques (Plomberie/Chauffage, électricité SSI) et menuiserie sont dus par les lots concernés.

Mise en œuvre suivant les prescriptions techniques du fabricant, DTU et avis technique du CSTB et toutes les sujétions de fourniture et d'exécution.

Localisations :**TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel**

Bureau 215 A : Plâtrerie/Coisons: distribution avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes et incorporation de portes neuves. Dim : L 7,50 * Ht 4,90 m

217: doublage acoustique sur cloison existante, affaiblissement de 43, dB, compris tout raccord joint et bandes repassées 2 fois.

221/222 : Plâtrerie/Coisons: distribution avec cloison isolée de 98 mm, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes, Dim: L 4,60 * Ht 4,90 m

223 : Plâtrerie/Coisons: distribution avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes et incorporation éventuelle de portes neuves. Dim: L 4,40 * Ht 4,92 m

RDC: 033A : Plâtrerie/Coisons: distribution avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes et incorporation de portes neuves. Dim: L 1,25 * Ht 3,60 m

RDC : 032 côté local ventilation : Plâtrerie/Coisons: doublage acoustique CF 1h, de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes et incorporation de portes neuves. Dim: L 5,00 * Ht 3,60 m

RDC : Déplacement de porte et modification de cloison modulaire vitrée (modules de 0,90 m de largeur), dépose des vitrages et de la porte, remise en œuvre suivant plans architecte, compris apport de parcloches neuves et toutes adaptations nécessaires

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée

Bureau 011: Plâtrerie/Coisons: création de passage vers dégagement avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, incorporation de porte, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes. Dim : L 1,35 * Ht 3,60 m

Bureau 016 : Plâtrerie/Coisons: bouchement de baie avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes. Dim : L 1,25 * Ht 3,60 m

Bureau 026 : Plâtrerie/Coisons: distribution avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes et incorporation de portes neuves. Dim : L 1,25 * Ht 3,60 m

Dégagement 00 : Plâtrerie/Coisons: distribution avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes et incorporation de portes neuves. Dim : L 1,25 * Ht 3,60 m

4.3.2. CLOISONS SEPARATIVES ET DE DISTRIBUTION en 98

Cloisons de distributions de 98 mm d'ép, constituées d'une ossature métallique en acier galvanisé de 48 mm (Fixation du rail au sol et plafond par pistoscellement, chevillage/collage, collage), les montants seront simples ou doublés dos à dos et implantés à 0,40 m d'entre axe (suivant les hauteurs maximales d'emploi prescrites par le fabricant),

Affaiblissement acoustique : $R_w + C$ de 45 dB : pour les locaux suivants :

- Cloisons type placostil 98/48, Plaques de plâtre BA 18 THD (plaques hydrofuges dans locaux humides), compris interposition de laine minérale de 45 mm d'ép.

Affaiblissement acoustique : $R_w + C$ de 45 dB : pour les locaux suivants :

Pour les locaux en contact avec des volumes non chauffés résistance thermique :

R isolant ($m^2.K/W$) $\geq 2,5$

- Cloisons type placostil 98/48 Duo Tech. Plaques de plâtre multicouches BA 25 THD (plaques hydrofuges dans locaux humides), compris interposition de laine minérale de 45 mm d'ép.

La prestation comprend :

- Étanchéité acoustique par l'interposition d'un ruban mousse à cellules fermées entre l'ossature basse et le sol.
- Réalisation d'un joint au mastic entre la dernière plaque de chaque parement et le sol (traitement acoustique).
- Traitement manuel ou mécanique des joints et angles (finition soignée) état de surface permettant l'application directe des peintures et/ou revêtements muraux, compris bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants.
- Plaques hydrofuges avec étanchéité en pied des locaux humides (compris faces extérieures des parties non-closes).
- Prévoir un renforcement de l'ossature pour portes pleines et châssis vitrés.
- Les liaisons avec les éléments adjacents autre que plâtre seront réalisées en cueillie par bourrage de plâtre de colle, sur élément en plaque de plâtre par collage de bande de joint + enduit de lissage.
- Les limites d'emploi seront à respecter suivant les épaisseurs utilisées.
- Les hauteurs seront calculées depuis la sous face du plancher haut et descendre jusqu'aux sols bruts dans tous les cas.
- Ces cloisons auront un degré CF de 1H (fournir PV d'essai).
- La fourniture et la pose des renforts des lots techniques (Plomberie/Chauffage, électricité SSI) et menuiserie sont dus par les lots concernés.

Mise en œuvre suivant les prescriptions techniques du fabricant, DTU et avis technique du CSTB et toutes les sujétions de fourniture et d'exécution.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel	
Bureau 215 B : Plâtrerie/Coisons:bouchement de baie avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes. Dim : L 1,25 * Ht 3,60 m	
221/222 BEX : Plâtrerie/Coisons: distribution avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes et incorporation éventuelle de portes neuves. Dim : L 1,35 * Ht 2,25 m	
TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée	
Bureau 011 : Plâtrerie/Coisons: bouchement de baie avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB	
Bureau 013 : Plâtrerie/Coisons:bouchement de baie avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes. Dim : L 1,35 * Ht 3,60 m	
Bureau 026 : Plâtrerie/Coisons:bouchement de baie avec cloison isolée de 120 mm, isolation acoustique 45 dB, compris raccords soignés aux huisseries et boiserie existantes. Dim : L 1,25 * Ht 3,20 m	

4.3.3. Gaines techniques CF 1 ou 2h

Les gaines et coffres seront constituées d'une ossature métallique en acier galvanisé comportant rails et montants (dimensions et caractéristiques techniques suivant les recommandations du fabricant) et de parements plaques de plâtre M0 pour un degré CF1H, 2 plaques de 15mm d'épaisseur, compris l'interposition d'une laine minérale de 45 mm d'ép.

La prestation comprend :

- Traitement manuel ou mécanique des joints et angles (finition soignée) état de surface permettant l'application directe des peintures compris bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants.

- Plaques hydrofuges avec étanchéité en pied (polyane 100 microns) et remontées réglementaires pour les locaux humides.

- Les limites d'emploi seront à respecter suivant les épaisseurs utilisées.

- Isolation des parois donnant sur les locaux non chauffés.

Mise en œuvre suivant les prescriptions techniques du fabricant, DTU et avis technique du CSTB et toutes les sujétions de fourniture et d'exécution.

La fourniture et la pose des renforts des lots techniques (Plomberie/Chauffage, électricité SSI) et menuiserie sont dus par le présent lot sauf matériel spécifique aux autres corps d'état.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Suivant localisation plans architectes et lots CVC Gaine technique CF 1h pour passage des réseaux secs et humides

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Suivant localisation plans architectes et lots CVC Gaine technique CF 1h pour passage des réseaux secs et humides

4.4. PLAFONDS EN PLAQUES DE PLÂTRE ISOLES ISOLANT 200 mm

4.4.1. Plafonds en plaques de plâtre sur existants ou sur neuf isolés

Plafonds de type Placostil de Placoplatre ou équivalent, constitués de fourrures Placostil F 530 + parement avec plaques 1x18mm - CF 1H (fournir PV d'essai).

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits préconisés par le fournisseur.

Isolation suivant localisation ci-bas : laine de roche type Ecosse technologie épaisseur 100 mm, (compris plaque hydrofuge pour pièces humides).

R = 5 m. K /W.

Certains plafonds supporteront des plafonds en dalle minérale avec ossature.

- Les liaisons avec les éléments adjacents autre que plaque de plâtre seront réalisées en cueillie par bourrage de plâtre de colle, sur élément en plaque de plâtre par collage de bande de joint + enduit de lissage.

Mise en œuvre suivant les prescriptions techniques du fabricant, DTU et avis technique du CSTB et toutes les sujétions de fourniture et d'exécution

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Bureau 215 A : Façon de corniche en reprise de l'existante, corniche en plâtre ou en bois reprenant l'exact dessin de celle existante, compris parfait raccords et finitions parfaites.
TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée CF 1h
Bureau 09 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 011 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 013 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB

Bureau 014 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 016 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 017: Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 022 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 023 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 024 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 025 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 026 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Dégagement 00: Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Dégagement 01 Parquet: Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB

4.4.2. Plafonds en dalles minérales acoustiques

Fourniture et pose d'un faux-plafond de caractéristiques suivantes :

Faux-plafond démontable de teinte blanche, présentant une réaction au feu A1, dalles à bords droits, de dimensions 600x600x40mm.

Les dalles seront clipsées sur une ossature standard type T24, teinte blanche, compris ossature primaire si nécessaire à la mise en place de ces faux plafonds sous plancher béton, plafond plâtre ou charpente.

Les panneaux seront maintenus en place par des clips dans l'ossature pour en limiter les soulèvements (nombres de clips selon prescription du fabricant).

Le plafond sera composé de substrat minéral bio-soluble non nocif suivant la directive européenne 97/67/69 EC. Le plafond est imputrescible ne provoquant pas de développements microbiens et de champignons dans des conditions normales d'utilisation.

Ce phénomène est garanti par le traitement BioBlock.

Une cornière de rive laquée assurera les jonctions périphériques, compris joint acrylique souple entre rives et murs (les cornières de rive des éventuelles parties courbes ou cintrées devront avoir une finition parfaite, aucune trace de pliage ne devra être apparentes).

Nota : Pour les pièces où l'ossature est conservée, les travaux comprennent la dépose et la mise en décharge des plaques existantes et la mise en œuvre de plaques neuves, compris la reprise ponctuelle d'ossature si nécessaire.

Caractéristiques techniques :

Réaction au feu : A1.

Résistance à l'humidité : 100 RH% à 30 °C

Coefficient d'absorption acoustique suivant localisations ci-bas,

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du DTU 58,1 normes NFP 68203-1 / 2 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux et notice de pose du fabricant.

Laine de verre épaisseur 150 m. (Compris plaques traitées hydrofuges pour pièces humides).

Tous les plafonds sont plats. Compris toute façon de remontée en jouée pour les salles sous rampants et suivant plans architectes.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Bureau 215 A : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
Bureau 215 B : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
217 : Plafond plaques de plâtre avec isolant acoustique, affaiblissement 43 dB
221/222 : Plafond en dalles minérales
223 : Plafond en dalles minérales
224 : Plafond en dalles minérales
RDC : 033A : Plafond en dalles minérales
RDC : Courrier : Plafond en dalles minérales
RDC : 033B : Plafond en dalles minérales

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Bureau 009: Plafond en dalles minérales sur ossature métallique
Bureau 011: Plafond en dalles minérales sur ossature métallique
Bureau 013 : Plafond en dalles minérales
Bureau 014: Plafond en dalles minérales
Bureau 016: Plafond en dalles minérales
Bureau 017: Plafond en dalles minérales
Bureau 022: Plafond en dalles minérales
Bureau 023: Plafond en dalles minérales
Bureau 024: Plafond en dalles minérales
Bureau 025 : Plafond en dalles minérales
Bureau 026 Permanence du Parquet : Plafond en dalles minérales
Dégagement 00: Plafond en dalles minérales
Dégagement 01 Parquet : Plafond en dalles minérales : reprise partielle à 35%

4.5. OUVRAGES DIVERS

4.5.1. Trappes de visites de coffres techniques

Fourniture et pose de trappe de visite pré-peinte dans coffre technique BA 13 dim 600 x 600mm.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Suivant plans architectes
TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Suivant plans architectes

4.5.2. Trappes de visites isolées

Fourniture et pose de trappe de visite isolée phoniquement, pré-peinte en plafond ; dim 1200 *600 mm en 1 ou 2 sections, montées sur charnières avec carré de condamnation, compas d'arrêt et de sécurité.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Suivant plans architectes
TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Suivant plans architectes

4.5.3. Protection d'angle pour les parois verticales

Fourniture et pose de profilés de protection d'angle en aluminium à noyer dans les bandes.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Suivant plans architectes
TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Suivant plans architectes

4.5.4. Coffres et soffites isolés pour canalisations diverses

Coffre isolé pour canalisations diverses, en BA 13 sur rail 48 mm, isolant 70 mm, compris raccords aux plafonds et murs, bandes repassées 2 fois. Indice de perte par insertion aux bruits aériens $\Delta L_{an} \geq 34$ dB.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Suivant plans architectes
TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Suivant plans architectes

4.5.5. Porte manteaux

Porte manteau mural bois 4 crochets triples en métal à bouts arrondis en Noir ; Largeur 42 cm

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
R+1 : 217

5. MENUISERIES INTERIEURES -AGENCEMENT

5.1. Documents de référence

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au lot n° **02 PLATRERIE – ISOLATION – PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT** - et de permettre à l'entreprise consultée d'établir sa proposition, sans restriction ni réserve. cf. CCAP

La qualité des matériaux, la provenance, le contrôle de ceux-ci, ainsi que leur mise en œuvre devront répondre à la réglementation en vigueur au moment de la remise des prix, ainsi qu'aux prescriptions des documents techniques et plus particulièrement aux DTU 36.1 - 36.1/37.1 36.1/37.1 - modifiés, aux prescriptions techniques de mise en œuvre édités par les fabricants et fournisseurs dont les produits auront été acceptés par le maître d'ouvrage.

Au sujet des DTU / CCTG et normes, le cas échéant visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU / CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux " Clauses communes ".

5.2. Caractère des obligations des entreprises

Il est spécifié que les dispositions des descriptions des ouvrages n'ont pas un caractère limitatif.

L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Par les ouvrages de sa compétence, il faut également comprendre les ouvrages qui sont nécessaires à l'insertion des autres corps d'états et à la parfaite finition de ses propres ouvrages, que l'entrepreneur reconnaît avoir prévu sans omission ni réserve dans son prix global forfaitaire.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit, dans l'une des pièces énumérées au marché, pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

L'entrepreneur devra signaler toute erreur ou anomalie avant la remise de son offre. En particulier, il devra contrôler pour acceptation les quantités (données à titre indicatif dans le cadre quantitatif) en vue d'une proposition globale et forfaitaire conforme aux documents de référence : plans, spécifications et descriptions, et tous documents réglementaires assimilés.

5.3. Consistance générale des travaux et des prix

Les travaux du présent lot comprendront au minimum pour l'ensemble des ouvrages prévus aux documents constituant le marché :

- fourniture, transport, main d'œuvre, location d'engins, taxes, frais annexes et toutes les sujétions nécessaires pour un parfait et complet achèvement des ouvrages
- fourniture et prestation annexe ou complémentaire indispensable pour une exécution conforme au document de référence,

Les frais et prestations énumérés ci-dessous :

- montage des matériaux,
- échafaudages (avec droit d'accès sans frais pour les autres entrepreneurs) engins et appareils nécessaires à l'exécution des travaux,
- présentation au maître d'œuvre des notices techniques, présentation des matériaux, d'éléments ou d'appareils identiques ou d'échantillons représentatifs,
- frais de brevets, de marques ou modèles déposés,
- frais de contrôles et d'essais,
- dispositifs de sécurité.

6. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES

6.1. CLOISON ACCORDEON

Fourniture et pose d'une cloison accordéon rabattable à fixer sur tête de cloison créée, Dim : L 1,95 * Ht 2,25 m suivant dimensions disponibles chez les fabricants. Tenue feu M2. Compris adaptation aux configurations rencontrées et toute parfaite finition.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
221/222 : pour la partie donnant sur guichet

6.2. PORTES INTERIEURES

6.2.1. Bloc porte intérieure bois stratifiée 1 ventail acoustique

HUISSERIE

Bâti dormant bois sapin du nord de premier choix stratifié 2 faces.

Décor au choix dans la gamme du fabricant type stratifié

FERRAGE

Ferrage 4 paumelles acier 144*55

Serrure renforcée, norme NF Q norme 26409 avec molette de décondamnation intérieure (pas de clefs à l'intérieur), ressort renforcé pour usage intensif, coffre en acier plié verni, têtière vernie, pêne dormant et demi-tour nickelé, garantie décennale type Vachette D450.

Bec de cane à condamnation pour les portes de salle d'eau et WC (décondamnation coté extérieur). Prévoir rallonge de poignée pour épaisseur de mur.

Serrure à mortaiser à pêne dormant et demi-tour pour les autres. Bec de cane simple pour les autres portes et ferme-porte.

Largeur vue porte fermée de 4 cm en 2 mm d'épaisseur.

Huissierie pour cloisons de 100 et 120

Les blocs portes seront munis d'une étanchéité 4 faces, comprenant joints d'huissierie, joints de feuillures et joints balai, plinthe automatique ou seuil à la suisse en partie basse

L'entreprise fournira les PV acoustique et coupe-feu des portes. Pour $R_w + C > 30$ dB

Habillage stratifié 2 faces. Compris adaptation au cas par cas suivant configurations rencontrées.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Bureau 215 A : Menuiserie/Ebénisterie: fourniture et pose d'une porte bois isolée, habillage en panneau de bois, à poser dans le passage crée vers le secrétariat du Greffe, compris, Dim : L 0,93 * Ht 2,05 m
217 : Menuiserie/Ebénisterie : repose de 2 portes moletonnées (portes de grandes hauteurs) stockées par le maître de l'ouvrage, compris réadaptation, mise en jeu et dépose soignée de la cloison obturant le passage vers la salle d'audience
Cuisine/Bureau tampon (côté Cour d'Appel) : fourniture et pose d'une porte bois isolée, habillage en panneau de bois, à poser dans le passage crée vers la circulation, compris, Dim : L 0,93 * Ht 2,05 m
033A : Menuiserie/Ebénisterie : fourniture et pose d'une porte bois isolée, habillage en panneau de bois, à poser dans le passage créer vers le Dégagement 01 Parquet, Dim : L 0,93 * Ht 2,05 m

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Bureau 011 Bureau d'Ordre Pénal : Menuiserie/Ebénisterie: fourniture et pose d'une porte bois isolée, habillage en panneau de bois, à poser dans le passage créer vers le Dégagement Dim : L 0,93 * Ht 2,05 m

Bureau 016 : Menuiserie/Ebénisterie: fourniture et pose d'une porte bois isolée, habillage en panneau de bois, à poser dans le passage crée vers le Dégagement Dim : L 0,93 * Ht 2,05 m
Bureau 026 : Menuiserie/Ebénisterie: fourniture et pose d'une porte bois isolée, habillage en panneau de bois, à poser dans le passage crée vers le Dégagement Dim : L 0,93 * Ht 2,05 m
Dégagement 00 : Menuiserie/Ebénisterie: fourniture et pose d'une porte bois isolée, habillage en panneau de bois, à poser dans le passage créer vers le Dégagement 01 Parquet, compris gâche adaptée au contrôle d'accès Dim : L 0,93 * Ht 2,05 m

6.3. PLINTHES BOIS

Plinthes bois ht dito existant : moulurée. Parfaitement corroyées sur face vues, ajustées au sol et solidement fixées, compris découpes en onglet et talons de portes en bois.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Bureau 215 A : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 23 cm
217 : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 23 cm
Bureau 215 B : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 23 cm
221/222 : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 11 cm
223 : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 7 cm
224 : Plinthes bois ht dito existant: moulurée, Ht 11 cm
RDC : 033A : Plinthes bois ht dito existant: moulurée, Ht 23 cm
RDC : Courrier : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 23 cm
RDC : 032 : côté local ventilation : Plinthes bois ht 15 cm

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Bureau 011 : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 23 cm
Bureau 013 : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 23 cm
Bureau 014: Plinthes bois ht dito existant: moulurée, Ht 23 cm
Bureau 016: Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 23 cm
Bureau 017 : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 23 cm
Bureau 025 : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 15 cm
Bureau 026 : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 15 cm
Dégagement 00 : Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 11 cm
Dégagement 01: Plinthes bois ht dito existant : moulurée, Ht 23 cm

6.4. FINITIONS DIVERSES

6.4.1. Butoirs de porte en caoutchouc

Arrêts de portes caoutchouc coloris au choix de l'architecte à positionner en position mural au droit de la béquille. Sur toutes les portes intérieures positionnées à moins de 50 cm d'un mur en retour.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Ensemble du niveau concerné par les travaux
TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Ensemble du niveau concerné par les travaux

6.4.2. Champs plats d'habillage de porte

Ensemble des habillages de finition, calfeutrement et recouvrement au droit des portes. Profils moulurés dito existants.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Ensemble du niveau concerné par les travaux
TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Ensemble du niveau concerné par les travaux

6.5. AGENCEMENT

6.5.1. Étagères et placards

Fourniture et pose de cours de 6 étagères en mélaminé 22 mm, compris adaptation aux existants, fixations et tout parfait raccord : dans l'ancien passage vers le bureau des Magistrats mitoyen. Dim : L 1,25 * l 0,34 m.

Localisations :

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Bureau 011 Bureau d'Ordre Pénal

6.5.2. Modification de placard existant en boîte aux lettres

Modification des placards existants et création de boîte aux lettres en compartimentant l'intérieur des placards ou par apport de modules préfabriqués pouvant s'insérer dans les configurations existantes, compris portes, clés individuelles et pour l'ensemble du panneau ouvrant.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
RDC : Local Courrier

6.5.3. Modification de plan de travail

Modification de plan de travail de cuisine avec dépose des plans existants et pose de plans neufs ou en réemploi selon possibilités, récupération du meuble sous évier pour repose, compris découpes, adaptations aux nouvelles configurations, découpe pour incorporation de l'évier déposé et reposé par le lot CVC.

Localisations :

TRANCHE FERME : R+1 et RDC partiel
Cuisine/Bureau tampon (côté Cour d'Appel)

6.5.4. Rideaux occultants

Mise en œuvre de rideaux occultants sur tringle à fixer au mur, tenu feu M2, Dim : L 1,45 * Ht 3,20 m. Tenue au feu M2. Couleur et texture au choix du maître de l'ouvrage.

Localisations :

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Bureau 009 : Rideaux occultants : mise en œuvre de rideaux occultants sur tringle à fixer au mur, tenu feu M2, Dim : L 1,45 * Ht 3,20 m

6.5.5. Panneaux isophoniques

Agencement : démontage pour remontage du placard de la baie informatique, mise en œuvre d'un isolant acoustique en laine de roche en panneau àagrafer.

Localisations :

TRANCHE CONDITIONNELLE : Rez-de-chaussée
Bureau 010

6.6. CORNICHE BOIS

Fabrication et mise en œuvre d'une corniche bois (7 moulures) périphérique à poser en murs faisant office de chemin de câble pour courants faibles, compris toute découpe à l'onglet, adaptation, échafaudage.

Localisations :

TRAVAUX EN PSE 1 : Salle d'Audience Correctionnelle à RDC
Salle d'audience TGI

Fin du CCTP

Fiches matériaux à reproduire autant de fois que nécessaire.

FICHE MATERIAU/MATERIEL	
LOT N° :	
PLAFONDS	PROPOSITION ENTREPRISE
MARQUE	
TYPE	
EPAISSEUR	
MODULE	
REVETEMENT	
COULEUR	
PERF ACOUSTIQUE	
TYPE OSSATURE	
GARANTIE	

FICHE MATERIAU/MATERIEL	
LOT N° :	
GAINES	PROPOSITION ENTREPRISE
MARQUE	
TYPE	
EPAISSEUR	
DEGRE CF	
REVETEMENT	
COULEUR	
PERF ACOUSTIQUE	
GARANTIE	

FICHE MATERIAU/MATERIEL	
LOT N° :	
CLOISONS	PROPOSITION ENTREPRISE
MARQUE	
TYPE	
EPAISSEUR	
DEGRE CF	
REVETEMENT	
COULEUR	
PERF ACOUSTIQUE	
GARANTIE	

FIN DU CCTP